



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 185-2018 MODIFIANT LE *CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX*

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 185-2018 modifiant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*;

QUE le règlement numéro R 185-2018 prévoit que dans son *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles d'après-mandat similaires à celles que l'on retrouve dans le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* s'y retrouvent.

QUE ce règlement entre en vigueur le 3 octobre 2018, jour de sa publication.

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité de la Municipalité à Info@saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3^e JOUR D'OCTOBRE 2018

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier